



Projet financé par l'Union  
européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



## **1<sup>e</sup> RÉUNION DES DIRECTEURS DES CENTRES DE FORMATION JUDICIAIRE EURO-MED**

### **PROJET EUROMED JUSTICE III : La formation dans la région Euromed : aperçu de la situation actuelle. Interaction avec le Projet EuroMed Justice III**

Lisbonne (PT), les 7 et 8 mai 2013

#### **CONCLUSIONS FINALES**

La 1<sup>e</sup> réunion des Directeurs des Centres de formation judiciaire Euro-Med tenue dans le cadre du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue les 7 et 8 mai 2013 à Lisbonne, Portugal.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.

La réunion fut ouverte par Mme Fernanda VIDAL, Conseiller juridique, Département des Affaires internationales / Direction générale chargée de la politique en matière de justice, et Coordinateur national pour le Projet EuroMed Justice III au Portugal; par M. Alexandre BATISTA COELHO, Représentant du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), Directeur du Département des Relations internationales de l'Ecole judiciaire portugaise ; et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui ont souhaité la bienvenue aux participants. Elle fut close par Mme Sara CAMPINOTI, Gestionnaire de programmes, Unité F4 Programmes Régionaux Voisinage Sud, Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid, Commission européenne.

L'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet a fait une présentation générale du Projet EuroMed Justice III et a assuré une session sur « L'exploitation des travaux réalisés durant la première phase du projet ». Au cours de cette session, l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet présenta aux participants quelques-uns des résultats provisoires obtenus au cours de la première phase du projet, tant au niveau des rapports de recherche que des manuels élaborés sous les différentes composantes du projet, et suggéra de les inclure éventuellement dans les programmes de formation ou les activités de recherche des centres de formation.

Cette question sera à nouveau débattue, une fois que ces textes auront été approuvés, au cours de la deuxième réunion des Directeurs des Centres de formation judiciaire ou institutions équivalentes.

Quatre exposés thématiques furent faits durant la réunion. Deux d'entre eux furent présentés par M. Alexandre Ferreira BATISTA COELHO.

Le premier était intitulé « Evolution de la formation des juges et procureurs : présent et avenir. La perspective de l'UE et des pays partenaires du Voisinage Sud ». Au cours de son exposé l'expert a expliqué la nature de cette institution, une organisation internationale privée de droit belge sans but lucratif, ainsi que les principales activités qu'elle déploie (elle produit des normes qui font autorité en matière de formation judiciaire et de cours de formation judiciaire, elle planifie et exécute ses propres activités de formation, elle gère le programme d'échange judiciaire et coordonne d'autres programmes de formation judiciaire, et elle promeut l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre institutions de formation judiciaire et leurs formateurs, etc.).

Le deuxième exposé fait par le même orateur portait sur « La formation des juges et procureurs : l'expérience portugaise ». A cet égard, l'orateur a présenté comme principales questions, entre autres la division judiciaire portugaise, le travail réalisé par le Centre d'études juridiques (CEJ), la procédure pour être admis au CEJ et l'organisation interne et administrative de ce centre, tout en soulignant les compétences du Directeur de l'école, du Conseil général et du Conseil pédagogique. Par ailleurs, l'orateur a aussi expliqué quelles sont les exigences requises de la part des candidats, les voies d'admission, la procédure d'admission détaillée, etc.

Le troisième exposé thématique était un atelier sur le recours à l'apprentissage à distance pour renforcer la coopération transfrontalière entre les institutions de formation judiciaire et les pouvoirs judiciaires, et a été présenté par M. Peter GOLDSCHMIDT, Directeur du Centre européen de la magistrature et des professions juridiques, IEAP Luxembourg. Au cours de son exposé, l'orateur a expliqué comment l'apprentissage à distance peut être utilisé pour renforcer la coopération transfrontalière entre les institutions de formation judiciaire et les pouvoirs judiciaires. A ce sujet, il a expliqué, entre autres, les différences, avantages et inconvénients entre apprentissage à distance, apprentissage en ligne et apprentissage mixte ; les conditions requises pour développer un système d'apprentissage à distance adéquat, les raisons pour lesquelles l'apprentissage à distance et l'apprentissage en ligne sont deux outils très utiles, ou encore comment développer la formation en ligne et les outils en ligne.

Le deuxième jour de la réunion, Mme Sara CAMPINOTI a présenté un aperçu de la situation actuelle des programmes de coopération de l'UE dans la région Euromed reliés aux Centres de formation judiciaire. Elle a aussi expliqué la politique générale de l'UE dans ce domaine, les différents programmes ou projets et les différentes actions menées par l'UE dans la région, la coopération dans le secteur de la justice, et plus particulièrement par rapport à la coopération aux activités de formation.

A cet égard, les participants ont présenté les principales activités de coopération internationale rattachées à la formation dans lesquelles leurs institutions sont impliquées.

Avant la fin de la réunion, l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet a présenté la deuxième phase du Projet EuroMed Justice III qui s'articulera autour de sessions de formation et de visites d'étude.

Tous ces exposés furent suivis d'un débat animé.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette réunion a atteint les résultats attendus, à savoir qu'elle a permis de :

1. Exprimer leur satisfaction d'avoir pu se réunir, renforçant ainsi les liens qui les unissent à travers leur activité, leur travail et leurs obligations professionnels.
2. Fournir aux participants une approche globale du Projet EuroMed Justice III, cette approche étant essentiellement basée sur les travaux réalisés au cours de la première phase du projet.
3. Réaffirmer l'utilité de promouvoir ce type de réunions qui permettent un échange et une réflexion de qualité entre tous ceux qui ont des responsabilités managériales directement rattachées à la sélection et à la formation des juges.
4. Renforcer les contacts déjà établis et créer de nouveaux contacts entre les institutions de formation judiciaire de la région et le Réseau européen de formation judiciaire.
5. Discuter plus spécifiquement de la façon dont le travail des centres de formation judiciaire (ou institutions comparables) pourrait contribuer à réaliser les principaux objectifs de ce projet et au processus d'édification d'un espace de justice euro-méditerranéen.
6. Voir comment le travail qui est réalisé par les différents centres de formation judiciaire (ou institutions comparables) pourrait être amélioré par le biais des différents réseaux qui se consacrent à la formation, comment profiter de l'utilisation des nouvelles technologies et comment améliorer l'interaction entre eux.
7. Avoir l'occasion de proposer un certain nombre de suggestions par rapport aux thèmes qui seront abordés durant les sessions de formation qui seront organisées durant la deuxième phase du projet.

8. Apprécier les informations qu'ils ont reçues et qui proviennent des recommandations adoptées au cours de la première phase du projet et portent sur des questions de formation judiciaire, tout en reconnaissant l'importance de ces recommandations.
9. Voir que le travail réalisé par les Ecoles judiciaires et les Centres de formation judiciaire dans la région Euromed peut contribuer de manière significative à la consolidation d'un espace de justice Euromed dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, en particulier dans les domaines thématiques couverts par le Projet EuroMed Justice III.
10. Avoir la conviction que les centres de formation judiciaire peuvent jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre des recommandations susmentionnées, en les incorporant progressivement dans leurs actions institutionnelles, pédagogiques et opérationnelles.
11. Affirmer que l'interaction avec le Projet EuroMed Justice III est un facteur positif et qu'ils accorderont toute l'attention voulue au développement et aux résultats de la deuxième phase de ce projet.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants au Ministère portugais de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Lisbonne, le 8 mai 2013